

# Portrait du paysage politique de l'autonomisation économique des femmes au Kenya



Avec son secteur privé dynamique, sa main-d'oeuvre qualifiée, sa constitution progressiste et son programme de réforme structurelle tourné vers l'avenir, le Kenya a le potentiel pour être l'une des réussites de l'Afrique. Mais pour atteindre la croissance nécessaire à la transformation de la vie des citoyens ordinaires, le Kenya doit s'attaquer aux inégalités entre les sexes et à la faiblesse de la gouvernance. Même s'il vise à obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire, il est de plus en plus évident que la pauvreté au Kenya est féminisée et que les femmes sont marginalisées

La COVID-19 remet encore plus en cause l'autonomisation économique des femmes, car elles subissent des pertes d'emploi tout en perdant leur mobilité, les services de santé et les aides au revenu.

*Quels sont les leviers politiques permettant de faire progresser l'autonomisation économique des femmes (AEF) au Kenya, et quel rôle la recherche peut-elle jouer?*

Cette note reprend les principales conclusions d'un document d'orientation qui trace le paysage politique en matières d'AEF au Kenya, avec un accent particulier sur les politiques et programmes liés à la ségrégation des sexes sur le marché du travail, à l'action collective et l'agence des femmes et au travail non rémunéré dans le domaine des soins. L'auteur a procédé à une évaluation rapide de la littérature disponible, complétée par des entretiens avec des experts en genre de l'Université de Nairobi et de l'Université Kenyatta, et des organisations de la société civile travaillant dans des domaines liés à l'AEF.

## Statut des femmes au Kenya

En 2019, les femmes représentaient un peu moins de la moitié de la main-d'oeuvre totale du Kenya. Les Kényans sont très majoritairement employés dans le secteur informel où les revenus sont faibles et les emplois précaires. Les femmes sont concentrées dans l'agriculture et représentent 75 % de la main-d'oeuvre des petites exploitations. Elles ne représentent

## Points d'entrée pour un programme d'AEF



Renforcer l'entrepreneuriat et les entreprises des femmes



Mettre en relation et accroître la visibilité des entreprises détenues par des femmes



Évaluer et mettre à l'échelle les innovations qui font progresser l'AEF



Renforcer les initiatives économiques locales des femmes



Développer la recherche stratégique sur le travail de soins



Faire face à l'impact de la COVID-19 et d'autres chocs



qu'environ un tiers (34 %) des travailleurs du secteur formel, principalement employés dans l'administration, l'éducation et les services.

Les femmes sont également sous-représentées dans le processus décisionnel, y compris dans la plupart des postes électifs. Elles ne représentent que 4,3 % des gouverneurs et 17,4 % des sous-gouverneurs, tout en atteignant un peu plus du seuil d'un tiers prévu par la Constitution dans les assemblées de comté. Les plus grands progrès ont été observés dans le secteur judiciaire où la proportion de femmes magistrates a atteint 53,3 % en 2019. Dans les moyennes et grandes entreprises du secteur privé, la prise de décision au niveau des cadres supérieurs et du conseil d'administration reste dominée par les hommes.

La charge disproportionnée du travail non rémunéré dans le domaine des soins restreint le choix du secteur et du type d'emploi de la plupart des femmes, car elles cherchent un emploi près de chez elles pour équilibrer leurs responsabilités domestiques. Malgré les efforts du gouvernement kényan et de divers partenaires pour s'attaquer au travail non rémunéré dans le domaine des soins et fournir des filets de sécurité sociale, les conditions de travail domestique et rémunéré des femmes ne s'améliorent guère, surtout parmi les groupes marginalisés spécifiques, comme les ménages dirigés par des femmes.

Les effets de la COVID-19 et des mesures pour y remédier ont été vivement ressentis dans le secteur des services. Le tourisme est durement touché, les emplois dans les hôtels et les agences étant fortement réduits. Les femmes ont aussi été touchées par le rétrécissement des filets de sécurité sociale et des services de santé maternelle, alors même que la demande pour ces aides augmente. En même temps que la COVID-19, le Kenya a subi des catastrophes naturelles en 2020, notamment des invasions de criquets, des sécheresses, des inondations et la destruction d'infrastructures clés. Les femmes en milieu rural, qui subsistent grâce à l'agriculture, ont été en première ligne de ces calamités.

### Principales politiques, lois et plans relatifs à l'AEF

L'égalité des sexes et l'absence de discrimination sont inscrites dans la Constitution du Kenya, et un large éventail de politiques, de lois et de plans ont été introduits pour mettre en oeuvre ces dispositions.

La politique nationale sur le genre et le développement est essentielle pour faire progresser l'autonomisation économique des femmes. Ses domaines prioritaires comprennent, entre autres, l'amélioration des moyens de subsistance des femmes, la protection de leurs

droits, l'augmentation de leur participation à la prise de décision et à la gouvernance et la promotion de leur autonomisation dans la gestion macro-économique. Cette politique définit des mesures législatives et administratives visant à combler les lacunes dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces mesures comprennent la protection contre la violence, comme la loi sur les infractions sexuelles et la loi sur la protection contre la violence domestique, l'harmonisation des lois sur le mariage en une seule loi et la révision des lois sur le divorce et l'héritage pour protéger les droits des femmes. La Loi sur l'emploi (2007) du Kenya, quant à elle, plaide pour l'égalité des chances, des salaires et des avantages, quel que soit le sexe.

S'il n'existe pas de politiques spécifiques qui s'attaquent directement à la ségrégation de la main-d'oeuvre et à l'action collective des femmes, un certain nombre de politiques et de plans le font indirectement, notamment le pilier social de Vision 2030, le cadre de politique économique nationale du Kenya. Parmi les projets phares soutenus par son cadre de mise en oeuvre - le troisième plan à moyen terme du Kenya - un certain nombre de fonds spéciaux et d'initiatives d'action positive ont été créés pour accroître la participation des femmes au marché du travail par le biais des petites et moyennes entreprises (PME). Grâce à la directive sur l'accès aux marchés publics, 30 % d'entre eux sont réservés aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées. Il est également prévu de créer la Biashara Bank afin de coordonner la fourniture de financements abordables et le soutien au développement des entreprises. Les collectifs de femmes servent souvent de garantie alternative pour les prêts accordés dans le cadre d'initiatives gouvernementales qui visent à autonomiser financièrement les femmes.

Pour remédier aux disparités entre les sexes dans l'éducation et l'emploi, on reconnaît de plus en plus au Kenya l'importance de l'enseignement professionnel et la nécessité d'attirer les femmes et les jeunes filles vers des professions mieux rémunérées et à prédominance masculine. Il existe actuellement un dialogue politique sur l'enseignement et la formation techniques, industriels et professionnels et, plus largement, sur le développement des compétences des jeunes sur le marché du travail.

Un certain nombre de lois et de politiques traitent indirectement du travail de soins. La loi sur la santé (2017), par exemple, oblige les employeurs à soutenir les femmes dans l'allaitement au travail. La politique nationale sur le genre et le développement reconnaît que les femmes travaillent un plus grand nombre d'heures que les hommes et pourtant elles gagnent moins. Elle cible les soins non rémunérés et le travail domestique « pour assurer une responsabilité partagée au sein du foyer et investir dans les services sociaux, la fourniture d'infrastructures et les politiques

de protection sociale afin de réduire la charge qui pèse sur les femmes ».

Parmi les autres politiques susceptibles d'avoir des effets positifs sur le travail de soins, citons l'introduction en 2003 de l'enseignement primaire gratuit, qui a vu une augmentation spectaculaire de la scolarisation des filles. La politique de gratuité des services de santé maternelle et infantile et la mise en oeuvre continue de politiques de soins de santé universels peuvent réduire le temps que les femmes passent à chercher des soins médicaux pour elles-mêmes et leurs enfants. La politique énergétique du gouvernement donne également la priorité à l'électrification rurale, qui peut faciliter les technologies permettant d'économiser la main-d'oeuvre domestique et stimuler la croissance des PME, y compris celles dirigées par des femmes.

Malgré ces efforts politiques, un certain nombre de facteurs ont limité les progrès en matière d'AEF, notamment:

- des lacunes dans la surveillance des politiques, avec un personnel et un financement insuffisants pour faire progresser efficacement l'AEF;
- le fait de négliger le contexte et les besoins de groupes cibles spécifiques, tels que les femmes et les jeunes;
- l'accent sur les résultats, tels que le nombre de prêts et de remboursements, plutôt que sur les résultats transformateurs;
- la politisation du programme d'AEF, avec quelques initiatives annoncées à la hâte à des fins populistes, sans grande planification;
- un manque de coordination entre les secteurs et les niveaux de gouvernement, en particulier entre les acteurs des comtés et les acteurs nationaux

### Quel rôle la recherche peut-elle jouer?

L'efficacité des programmes et des politiques visant à faire progresser l'égalité des sexes a été difficile à évaluer en raison d'un manque de suivi et d'évaluation et d'indicateurs spécifiques de l'autonomisation économique des femmes. La recherche-action, entreprise avec les ministères et les bénéficiaires visés, pourrait renforcer la logique du programme et jeter des bases solides pour mesurer et intensifier graduellement le succès.

Les points d'entrée spécifiques pour la recherche visant à soutenir un programme d'AEF comprennent, entre autres :

- **Renforcer l'entrepreneuriat et les entreprises des femmes**  
Le partenariat entre les fonds gouvernementaux d'action positive et les institutions commerciales pour élargir l'accès des femmes aux services financiers a vu une augmentation rapide du nombre de celles qui ont des comptes, accèdent à des fonds et enregistrent des entreprises. Pourtant, il existe peu de preuves de

la performance de ces entreprises. La recherche est nécessaire pour documenter leurs succès et leurs échecs, contribuer aux cadres réglementaires et aux politiques, et explorer comment une plus grande diversité de femmes pourrait en bénéficier.

- **Mettre en relation et accroître la visibilité des entreprises détenues par des femmes**

Grâce à l'initiative « 50 millions de femmes africaines parlent », le Kenya prévoit d'enregistrer 2,4 millions de femmes d'affaires, d'accroître la mise en réseau entre elles et de faire connaître les ressources existantes du WEE pour en faciliter l'accès. Des données et des preuves d'impact de cette initiative sur diverses catégories de femmes pourraient renforcer son efficacité.

- **Évaluer et mettre à l'échelle les innovations qui font progresser l'AEF**

Des innovations telles que les transferts d'argent par téléphone portable et les plateformes bancaires ont été adoptées par les entreprises dirigées par des femmes. Leur utilisation dans les transferts et l'épargne est appelée à augmenter, car la COVID-19 limite la manipulation d'argent liquide. Il faut donc poursuivre les recherches sur la manière de maximiser l'utilisation des transferts sans numéraire et d'autres innovations financières tout en réduisant leurs risques et leurs coûts.

- **Renforcer les initiatives économiques locales des femmes**

Les groupes de solidarité féminine ont été les pionniers de modèles financiers tels que la « table banking » qui permet aux femmes pauvres d'épargner et de prêter leurs économies à des taux d'intérêt. Mais il y a peu de preuves objectives de leur valeur

en termes d'AEF. Les politiques de soutien pourraient être renforcées par des recherches basées sur les tendances des données.

- **Développer la recherche stratégique sur le travail de soins**

La recherche est nécessaire pour soutenir le développement et le renforcement des politiques relatives au travail de soins des femmes, au congé de maternité et à la garde d'enfants afin de remédier aux conséquences du travail non rémunéré des femmes. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour quantifier et valoriser le travail non rémunéré des femmes dans le domaine des soins afin que ces contributions soient reconnues dans le produit national brut.

- **Faire face à l'impact de la COVID-19 et d'autres chocs**

Des partenariats de collaboration sont nécessaires pour produire et utiliser des preuves afin d'atténuer les effets négatifs de ces chocs sur les femmes. Il est nécessaire de mener des recherches sur les interventions qui permettront d'amortir les effets de la COVID-19 sur les secteurs de production formels et informels. Une gestion renforcée des données et des connaissances sur le WEE est nécessaire pour garantir l'efficacité de ces interventions.

À travers ces points d'entrée, la priorité devrait être donnée à des approches inclusives et culturellement appropriées pour faire progresser l'AEF et adapter les initiatives aux besoins des femmes pauvres/marginalisées. Cela nécessite une recherche-action qui implique ces femmes dans la conception de projets et de programmes d'une manière respectueuse qui renforce leur voix et leur identité.

*L'initiative **Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes (CEDEF)** – Afrique de l'Est vise à stimuler un changement transformateur pour faire progresser l'égalité des genres dans le milieu de travail. Il s'agit du fruit d'un partenariat entre la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation William et Flora Hewlett et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. S'appuyant sur le succès de l'initiative concertée CEDEF, CEDEF Afrique de l'Est vise à renforcer l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes marginalisées dans cinq pays cibles : l'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda et l'Ouganda. Ce programme favorisera l'acquisition de nouvelles connaissances, innovations et solutions dans les pays afin d'étayer les règlements administratifs et les programmes relatifs au travail non rémunéré dans le domaine des soins, à la ségrégation des sexes sur le marché du travail et à l'emploi des femmes.*

*Des documents d'orientation ont été commandités pour chacun de ces pays afin de constituer une base de référence qui permettra de suivre les progrès de la mise en oeuvre de GrOW Afrique de l'Est. Le document « Policy mapping : Women's economic empowerment in Kenya », dont s'inspire ce dossier, a été préparé par Masheti Masinjila.*

Financé par:

**BILL & MELINDA  
GATES foundation**

**WILLIAM + FLORA  
Hewlett Foundation**

**IDRC | CRDI**  
International Development Research Centre  
Centre de recherches pour le développement international

**Canada**

**Growth and Economic Opportunities for Women (GrOW) East Africa**  
International Development Research Centre; PO Box 8500, Ottawa, ON, Canada K1G 3H9